

ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE : ÉCOLOGIE HUMAINE

L'éducation technologique offre aux élèves des occasions de résoudre des problèmes, de concevoir, d'exercer des aptitudes essentielles à la vie quotidienne, de construire des produits et d'aborder des tendances et des enjeux actuels. Les élèves utilisent et étudient individuellement ou en groupe la technologie pour trouver des solutions pratiques à des problèmes et acquérir des compétences techniques, des connaissances et des attitudes.

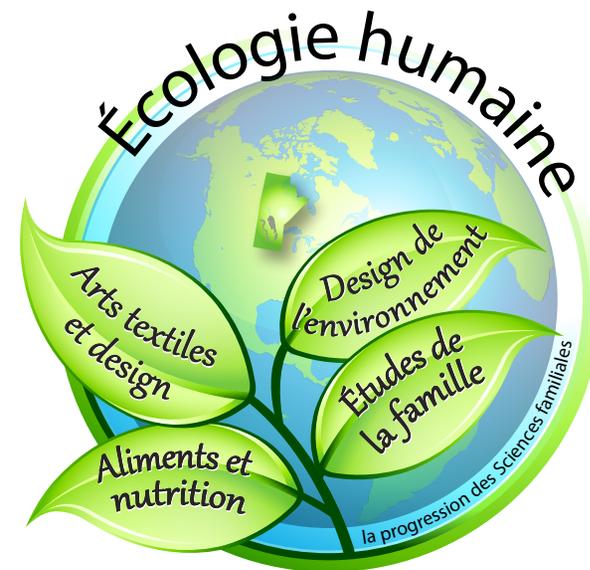
L'éducation technologique permet aux élèves d'explorer leurs idées, d'acquérir des expériences pratiques et de mener à bien des processus de réflexion dans un environnement sûr et positif. La capacité d'adaptation à une société technologique en mutation et la volonté d'assumer une responsabilité sociale sont deux qualités essentielles que doivent posséder tous les Manitobains en quête de nouveaux modes de vie. L'éducation technologique permet aux apprenants d'évaluer leurs forces et leurs intérêts dans leurs choix de carrière. Enfin, ce cadre illustre les changements rapides qui apparaissent dans les lieux de travail et permet donc aux élèves de prendre des décisions réfléchies quant à leur avenir.

L'éducation technologique comprend les cours dans le domaine de l'écologie humaine.

Écologie humaine

Ce renouvellement apporte un nouveau nom à la matière scolaire : l'écologie humaine. Ce nouveau cadre d'études fait l'objet de changements importants, justifiant naturellement un changement de nom.

Le changement de nom reflète l'évolution du paysage éducatif tout en préservant les perspectives du cours original d'économie domestique. Ce point de vue est illustré par le nouveau logo de l'écologie humaine, qui montre l'émergence de jeunes pousses et le déploiement de nouvelles feuilles.



Raison d'être

Les cours d'écologie humaine offrent une approche interdisciplinaire qui intègre la théorie et l'action des sciences sociales et physiques par l'étude de la vie quotidienne. Ils contribuent à habiliter l'individu à devenir un membre actif et informé de la société qui peut vivre de façon autonome, au sein d'une famille florissante et dans des collectivités dynamiques.

L'étude de l'écologie humaine fournit aux élèves des connaissances essentielles et des compétences transférables qui s'appliquent à leur vie personnelle et à leur réussite dans l'apprentissage, la vie et le travail.

Mission

L'objectif de l'**écologie humaine** est que les élèves :

- découvrent des connaissances qui enrichissent la vie quotidienne;
- explorent et appliquent l'apprentissage expérientiel;
- intègrent les principes d'approches préventives, proactives et pratiques pour soutenir l'individu dans sa vie personnelle, sa famille et sa collectivité.

Vision

L'éducation en **écologie humaine** vise à :

- accroître un bien-être personnel;
- développer et appliquer des compétences techniques, intellectuelles et de communication;
- cultiver des compétences pour participer à une société dynamique.

Attribution des crédits

Le régime de crédits pour le deuxième cycle du secondaire (9^e à 12^e année) comporte une certaine souplesse pour permettre aux élèves de suivre les cours de ce cycle qui conviennent le mieux à leurs besoins et aspirations. Il n'y a pas de préalables pour les cours d'écologie humaine.

Les cours d'écologie humaine sont désignés comme des crédits facultatifs en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour de plus amples renseignements, consultez le *Guide des matières enseignées* sur le site Web d'Éducation et Formation Manitoba à l'adresse https://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide_matières/index.html.

Un élève peut obtenir un crédit en suivant et réussissant un cours d'études conçu pour une durée minimale de 110 heures. L'élève peut également obtenir un demi-crédit (cours conçus pour un minimum de 55 heures d'enseignement) de la même façon.

Les cours d'un demi-crédit permettent aux écoles d'offrir deux programmes d'études prédéterminés au cours de la session, selon l'expertise d'enseignement disponible et les exigences des locaux (p. ex., 55 heures dans deux domaines d'études de l'écologie humaine : design environnemental, études familiales, aliments et nutrition, arts textiles et design). Les élèves sont ainsi toujours en mesure d'acquérir un crédit complet pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Un élève peut obtenir un crédit complet ou un demi-crédit chaque année dans la même matière.

Un élève ne peut pas obtenir un crédit complet ou un demi-crédit chaque année pour le nouveau curriculaire en écologie humaine et le programme d'études précédent en économie domestique (c.-à-d. *Vêtements, logements et design 10-12 [1988], Aliments et nutrition 10-12 [1988], Économie domestique : 9^e année [1993]* et *Études de la famille au secondaire [2004]*).

Code	Nom du cours	Année/désignation
0486	Écologie humaine	10S 10E 10M 20S 20E 20M 30S 30E 30M 40S 40E 40M
0487	Études de la famille	15S 15E 15M 25S 25E 25M 35S 35E 35M 45S 45E 45M
0487	Études de la famille	10S 10E 10M 20S 20E 20M 30S 30E 30M 40S 40E 40M
0488	Arts textiles et design	15S 15E 15M 25S 25E 25M 35S 35E 35M 45S 45E 45M
0488	Arts textiles et design	10S 10E 10M 20S 20E 20M 30S 30E 30M 40S 40E 40M
0489	Aliments et nutrition	15S 15E 15M 25S 25E 25M 35S 35E 35M 45S 45E 45M
0489	Aliments et nutrition	10S 10E 10M 20S 20E 20M 30S 30E 30M 40S 40E 40M
0490	Design de l'environnement	30S 30E 30M 40S 40E 40M 35S 35E 35M 45S 45E 45M
0491	Études de la famille appliquées	40S 40E 40M

Spécialisé (S) : Expériences éducatives dans des domaines spécialisés menant à d'autres études au-delà du secondaire (p. ex., apprentissage, collège, université).

ALA (A) : Expériences éducatives conçues pour mettre l'accent sur des objectifs d'apprentissage de l'anglais langue additionnelle (ALA) dans le contexte de la matière, d'après le niveau évalué de maîtrise de l'ALA de l'élève, et pour aider l'élève à faire la transition vers des programmes réguliers du deuxième cycle du secondaire dans ce domaine. Un plan éducatif individuel ALA (PEI-ALA) doit être établi pour chaque élève.

Modifié (M) : Expériences éducatives destinées aux élèves ayant des déficiences cognitives importantes et pour lesquelles les résultats d'apprentissage du programme d'études provincial par matière ont été modifiés pour tenir compte des exigences d'apprentissage d'un élève; un plan éducatif individuel (PEI) est requis pour chaque élève.

Financement

Des ressources et des soutiens financiers sont disponibles en soutien des programmes d'écologie humaine. Visitez la page Web Financement de l'éducation technologique à www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/etech/financement.html.

Organisation du cadre curriculaire

La souplesse de ce cadre permet aux enseignants de mettre les élèves en lien avec le monde dans lequel ils vivent. Les élèves peuvent percevoir leur relation avec la collectivité ainsi qu'avec leur apprentissage en classe. L'accent est mis sur les applications pratiques et les buts d'enseignement. Les résultats d'apprentissage dans chaque domaine d'études et leur séquence peuvent varier selon les activités du cours.

But du cadre curriculaire

Les buts du cadre curriculaire décrivent les principaux éléments du cadre en plus des résultats d'apprentissage généraux ou d'ensemble du cadre pour un domaine d'études.

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage sont des énoncés qui indiquent ce que les élèves sauront ou pourront faire à la fin du cours ou à la suite d'une activité d'apprentissage. Les résultats d'apprentissage sont habituellement exprimés sous forme de connaissances, de compétences ou de compréhension. Les résultats d'apprentissage doivent être axés sur les élèves et énoncer clairement les connaissances, les compétences ou la compréhension évaluées. Dans chaque domaine, chaque cours contient des résultats d'apprentissage généraux et spécifiques qui portent sur un domaine d'études particulier.

Dans l'élaboration des résultats d'apprentissage, il a été présumé que les cours sont enseignés par des spécialistes du domaine; par conséquent, la terminologie et le langage utilisés dans le cadre sont propres au domaine d'expertise.

Résultats d'apprentissage généraux

Les résultats d'apprentissage généraux (RAG) sont des énoncés globaux sur ce que les élèves sont censés apprendre dans chaque cours. Ils identifient de grandes catégories de connaissances, de compétences et de compréhension que les élèves doivent apprendre et pouvoir démontrer dans une matière ou un cours.

Tous les résultats d'apprentissage généraux sont identifiés par deux chiffres dénotant le but du domaine et le résultat d'apprentissage général. Par exemple, RAG 1.1 est le premier résultat d'apprentissage général pour le but 1.

Résultats d'apprentissage spécifiques

Les RAS ne précisent pas les activités d'apprentissage auxquelles les élèves participeront pour les atteindre. Dans la plupart des cours, l'accent est mis sur les activités d'apprentissage appliquées. On conseille aux enseignants de choisir les activités d'apprentissage qui conviennent le mieux à l'enseignement des RAS, en fonction de divers facteurs, dont l'accès aux ressources ou les besoins régionaux. Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie, les enseignants sont invités à tenir à jour leurs activités d'apprentissage afin de répondre aux besoins des élèves.

Les RAS ne sont pas nécessairement séquentiels. Autrement dit, ils peuvent être enseignés dans un ordre différent de celui qui figure dans le document.

Tous les résultats d'apprentissage spécifiques sont identifiés par une séquence de nombres séparés par des points. Ces caractères codent le résultat d'apprentissage général et les résultats d'apprentissage spécifiques. Par exemple, RAS 1.1.1 est le premier résultat d'apprentissage spécifique du RAG 1.1.

Résultats d'apprentissage liés à la sécurité

Les écoles doivent offrir, dans un environnement sécuritaire, des activités d'écologie humaine qui sont gratifiantes sur le plan éducatif et pertinentes tant pour la vie des élèves que pour leur future carrière. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par un effort d'équipe auquel participent tous ceux qui établissent et administrent les politiques scolaires, conçoivent et maintiennent l'environnement d'apprentissage, planifient et donnent des cours en écologie humaine, et choisissent et préparent le matériel utilisé.

Les enseignants en écologie humaine doivent faire de la sécurité une priorité pour les élèves. Les résultats d'apprentissage spécifiques liés à la sécurité sont exprimés explicitement dans chaque cours, mais la sécurité devrait être intégrée à tous les cours et renforcée continuellement. En raison de l'importance de la formation sur la sécurité, les membres de l'équipe de développement ont conclu qu'à quelques exceptions près, les enseignants doivent enseigner et évaluer la sécurité dans chaque cours de leur matière. Par conséquent, tous les RAS liés à la sécurité sont repris dans tous les domaines d'études.

L'objectif de la section «Sécurité en écologie humaine au secondaire» (annexe 1) est de réunir de l'information pour aider les directeurs, les planificateurs, les enseignants et le personnel de soutien à prendre des décisions éclairées en matière de sécurité. Le document identifie les domaines de prise de décisions et d'intervention à divers niveaux. Il appuie la planification et l'intervention en fournissant de l'information sur les lois et les normes en matière de sécurité, les risques pour la sécurité et des exemples de procédures d'élimination ou de réduction des risques.

Incidence de la sécurité pour les enseignants et les administrateurs

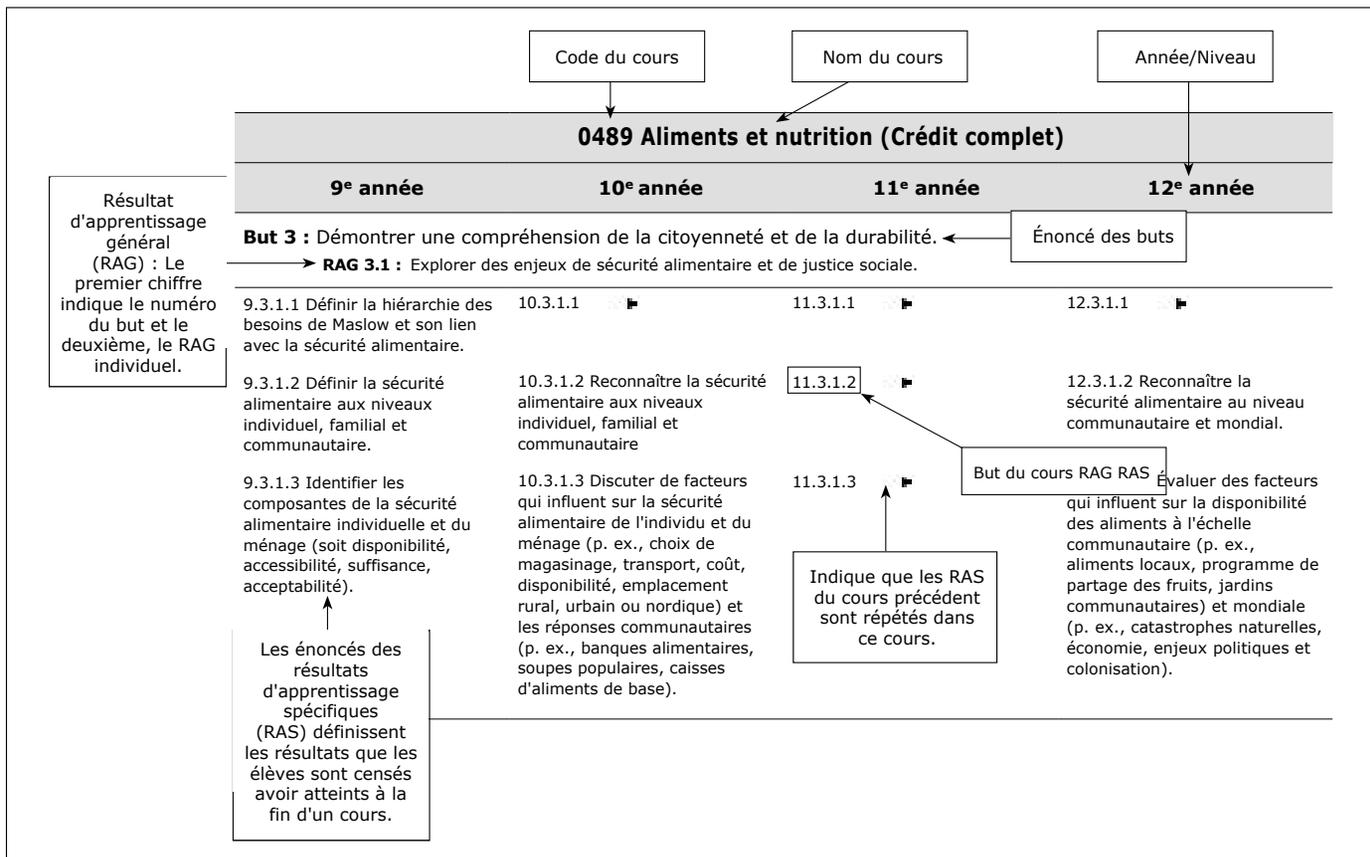
Les directeurs d'école et les titulaires de classe doivent être au courant des énoncés sur la responsabilité en cas d'accident ou de blessure et sur la négligence figurant dans la *Loi sur les écoles publiques* ainsi que dans le *Guide administratif : Administration scolaire – Négligence et responsabilité* d'Éducation et Formation Manitoba (disponible sur le site Web du ministère à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/adm-scol/docs/administration_scolaire.pdf).

Voici un extrait du segment N1 du *Guide administratif* (janvier 2010) qui comprend une section de référence de trois pages sur la négligence et la responsabilité.

Si les élèves sont placés dans des situations potentiellement dangereuses, il faut qu'ils reçoivent une formation et des instructions appropriées, et que les règles de sécurité soient strictement appliquées. De plus, les représentants de l'école sont tenus par la loi de veiller à ce que le matériel et les installations soient sécuritaires. On devrait apporter un soin particulier au matériel utilisé dans les cours d'éducation physique, dans les aires de jeux, dans les ateliers industriels et professionnels, etc.

Guide de lecture des buts et des résultats d'apprentissage en écologie humaine, 9^e à la 12^e année

Guide de lecture des buts et des résultats d'apprentissage en écologie humaine, 9^e à la 12^e année



Mise en œuvre du cadre curriculaire

Le document *Écologie humaine, 9^e à la 12^e année : Cadre manitobain des résultats d'apprentissage* sert de guide pour la mise en œuvre de ce cadre qui remplace l'ancien programme d'études (c.-à-d. *Vêtements, logements et design 10-12 [1988]*; *Aliments et nutrition 10-12 [1988]*, *Économie domestique : 9^e année [1993]*, et *Études de la famille au secondaire [2004]*).

Lors de la mise en œuvre dans l'ensemble du réseau, tous les enseignants en écologie humaine du Manitoba devront enseigner le nouveau cadre curriculaire. Les enseignants ne pourront plus utiliser les anciens codes.

Depuis l'automne 2018, le document *Écologie humaine, 9^e à la 12^e année : Cadre manitobain des résultats d'apprentissage* est disponible sur le site Web d'Éducation et Formation du Manitoba.

Date	Volontaire Mise en œuvre	Dans l'ensemble du réseau Mise en œuvre
Automne 2018	X	
Automne 2019		X

Ressources d'apprentissage

Des équipes d'enseignants-évaluateurs désignés par des écoles du Manitoba examinent les propositions des éditeurs, évaluent les ressources d'apprentissage et formulent des recommandations sur la pertinence des ressources pour les classes du Manitoba. Des listes restreintes ou bibliographies de ressources d'apprentissage en écologie humaine, 9^e à la 12^e année seront disponibles à l'automne 2018 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/k12/learnres/index.html#educators.

